



SACS JAUNES
05 et 19 janvier

DECHETS VERTS
Mercredi 17 janvier
(collecte
exceptionnelle)

Retrouvez toutes ces
informations sur le site
internet de la
commune :
www.saintlegerprestroyes.f

Mairie de Saint Léger Pres Troyes : Ouverture du secrétariat :
lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78
mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

BUREAU DE POSTE : ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73



Dimanche 21 janvier : 10h30 : salle Jean Phocion : Célébration de la Messe

DEGRADATIONS

Malheureusement encore des dégradations :

- Vitre de l'abribus à côté de la Poste : cassée
- Panneau stop vers l'église plié
- Graffitis sur des maisons (domaine privé)

NUIT DE L'ORIENTATION

La CCI Troyes et Aube organise la Nuit de l'orientation, destinée aux collégiens, lycéens, étudiants et leurs parents :

MERCREDI 31 JANVIER de 14h à 20h
A l'Espace Argence, 20 Bd Gambetta
à TROYES

Le choix de l'orientation est difficile, parfois même angoissant pour les jeunes et leurs familles. Très différente d'un salon « la nuit de l'orientation » permet aux jeunes d'apprendre à réfléchir sur leur avenir, sur leur profil et sur leurs motivations en rencontrant des professionnels du conseil en orientation, des spécialistes de la découverte de soi et des professionnels de l'entreprise qui viendront échanger avec eux. De nombreux métiers et filières seront représentés :

Bâtiment/TP, Droit et comptabilité, Nature et agroalimentaire, Sécurité et défense, Animation, E-sport, Transport/logistique, Services (conseil, management, gestion...), Bouche/hôtellerie restauration, Architecture / arts appliqués/design/décoration, Esthétique / beauté/cosmétique, Artisanat, Energie / environnement, Santé / social / bien-être, Industrie, Presse/ TV/radio/son/arts, Tourisme, Economie sociale et solidaire...

Plus d'informations sur www.troyes.cci.fr

Association FAMILLES RURALES

Vous êtes, chaque année, plus nombreux à inscrire vos enfants au centre aéré organisé par l'association Familles Rurales. Cette preuve de confiance est la récompense de tous les efforts fournis par les bénévoles. Cependant, sans une mobilisation de votre part, **le centre aéré se verra contraint de fermer définitivement.**

L'association recherche un(e) Président(e), un(e) Vice-Président(e) et des membres actifs afin de prendre tous ensemble les décisions attendues par chacun.

Renseignements :

Site : afrsaintleger10@hotmail.fr

LE GRAND CIRQUE DE NOEL

PARC DES EXPOSITIONS à TROYES

Mardi 2 janvier : 14h30, 17h00 et 19h30
Mercredi 3 janvier : 14h30, 17h00, 19h30
Jeudi 4 janvier : 14h30, 17h00 et 19h30

Achat en mairie de St Léger tarif CE
(Pendant les heures d'ouverture du secrétariat)

12 € en tribune honneur, **16 €** en tribune privilège, **20 €** en loge
48 € pass « émotion » pour 4 personnes

CHENILLES PROCESSIONNAIRES sur les PINS

Ces chenilles sont dangereuses pour l'humain et pour les animaux. Quelques semaines après son éclosion, la chenille processionnaire se dote de soies urticantes qu'elle libère lorsqu'elle se sent en danger. Ces soies, en forme de harpon, peuvent se fixer sur l'épiderme, les yeux ou les voies respiratoires de quiconque s'approche de l'insecte. Il suffit alors de se gratter pour qu'elles se cassent et diffusent dans l'organisme une protéine toxique appelée thaumétopéine. Elles sont la cause de réactions allergiques plus ou moins graves qui vont de la simple urtication au choc anaphylactique. Sur les animaux, les cas de nécroses de la langue sont fréquents. Avant d'entreprendre d'éliminer les nids, il faudra bien entendu éloigner son animal. Ces nids forment comme des boules de soie, vous en avez tous certainement remarqué un jour ou l'autre. L'opération est à refaire chaque année, car on ne peut les détruire définitivement. Il faut brûler ces nids au plus vite. Il existe également des insecticides chimiques ou biologiques (certains sont sans danger pour les chiens et les chats) que l'on peut utiliser en début de l'automne, mais il semble que les larves peuvent persister plusieurs années dans le sol. On peut aussi pulvériser de l'eau de javel (une dose de berlingot pour trois litres d'eau), ce qui n'abîme pas l'arbre. En secouant, elles tombent ; on les brûle et les nids sont enterrés ou jetés, car le pouvoir urticant des poils subsiste, même après la mort de la chenille. Il faut traiter en été, après la ponte, mais avant la formation des nids.

DECHETS VERTS

Troyes Champagne Métropole organise une collecte hivernale **mercredi 17 janvier** : pensez à votre sapin